



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-27

Date de convocation : 23 mai 2025

Date d'affichage : 23 mai 2025

Membres en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

Pouvoirs : 1

Séance du mardi 3 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin 2025, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Eric MERLINO, Bélanda OUILLON, Sylvie PEGOURIE, Dominique PETRONE, Dominique THONIEL.

Représenté : Mourad RAHMANI.

Absents/Excusés : Martial FAILLET, Xavier LANTHEAUME, Elisabeth MAQUET, Anne-Hélène MATHIEU.

Secrétaire de séance : Dominique THONIEL.

Objet : CREATION DE LA REGIE COMMUNALE PLATEFORME CITOYENNE

VU les articles R.1617 à 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

A la suite de l'adhésion à la plateforme, lors du conseil municipal du mardi 25 mars 2025, pour la mise en place d'un nouveau système de réservation pour la cantine, il convient de créer une régie communale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'une régie communale afin de pouvoir gérer les différents modes de recouvrement des factures de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création de la régie communale Plateforme citoyenne.

Le Maire, Dominique PETRONE

